

Interpellation liaison câblée

La commune de Sion en collaboration avec plusieurs communes concernées vient d'adresser à la Confédération une double demande :

- **la première concerne la concession et l'approbation des plans** de la liaison câblée **Sion – Mayens de l'Hôpital** déposée au nom de Télésion, (société copropriété de la Ville de Sion, de la Bourgeoisie et des communes d'Hérémece, Vex, Veysonnaz, Nendaz, Riddes et Bagnes) ;
- **la deuxième est en relation avec la reconnaissance en transport régional voyageurs de la dite liaison câblée** déposée au nom de la ville de Sion et des communes de Vex, Veysonnaz et Nendaz.

Cette future liaison câblée nous a été présentée avec passablement de précisions dans le cadre du plénum du 19 février 2019. Or, de nombreux points restent à éclaircir à propos de cette infrastructure. Les premiers sont en relation directe avec le quartier prévu aux Mayens de l'Hôpital. En effet, le développement immobilier de cette zone soulève bon nombre de questions encore non résolues.

- Ce projet de nouveau quartier dans une zone considérée, semble-t-il jusqu'à ce jour comme touristique, n'entre-t-il pas en contradiction avec le point 3.2.2 Art. 24a « zone d'activités touristiques » de la LAT qui précise :
 1. « Ces zones sont destinées à l'hébergement touristique, en conformité avec la législation sur les résidences secondaires. Elles permettent également les infrastructures touristiques en lien ou offrant des synergies avec l'hébergement touristique.
 2. Ces zones excluent l'habitat permanent, à l'exception des logements directement liés à l'exploitation, et ne sont pas considérées comme zones à bâtir dévolues à l'habitat. »
- La LAT exigeant des communes qu'elles développent leurs zones à bâtir depuis l'intérieur et non pas à des endroits éloignés du centre. Construire un quartier aussi distant de la ville actuelle n'est-ce pas, par conséquent, enfreindre des articles de cette loi ?
- Comment justifier en parallèle le développement du quartier des Ronquoz et celui des Mayens de l'Hôpital ? Notre ville a-t-elle besoin d'autant d'espaces pour accueillir environ trois cents nouveaux habitants par année ?

A propos de cette liaison câblée, toujours, d'autres points méritent un complément d'informations. Le nombre de personnes habitant à l'année dans la région des Mayens de l'Hôpital est-il aujourd'hui suffisant pour obtenir la reconnaissance de transport régional voyageur ou alors seule la construction d'un nouveau quartier va permettre d'obtenir la densité de population suffisante ?

Enfin sur un plan financier, la commune a-t-elle envisagé deux plans de financement distincts, un premier en cas de reconnaissance de la liaison en tant que transport public, un second si cette infrastructure devait servir uniquement au transport touristique ? Si la liaison devait

desservir uniquement le trafic touristique, notre commune parviendra-t-elle à trouver suffisamment d'appuis auprès à la fois d'institution publique et privée ?

Seule la réponse à ces différentes questions permettra à notre groupe de se positionner en connaissance de cause en tant voulu sur la liaison câblée reliant notre cité aux Mayens de l'hôpital.

Pour le groupe des Verts
Jean-Paul Mabillard

Document de travail à l'usage du Conseil général